

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES
VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION
BADMINTON ANNEMASSE
AGGLO « B2A »**

N° B-2017-131

Séance du 02 mai 2017

Convocation du 25 avril 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Monsieur Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Madame Michelle AMOUDRUZ

**Membres présents à la séance : Mmes AMOUDRUZ, CATASSO,
JACQUIER,**

**MM. BOCCARD, BOSSON, BOUCHER, BOUVARD, CHEMINAL,
DOUBLET, DUPESSEY, LAMBERT, LETESSIER, MAIRE, SOULAT**

Les clubs sportifs affiliés à la fédération française de Badminton de Cranves Sales Lucinges Bonne, d'une part, et Ambilly d'autre part, ont fusionné durant l'été 2016 dans le but de mutualiser les moyens, d'harmoniser leurs fonctionnements complémentaires et de développer la discipline à l'échelle de l'Agglomération, notamment avec des objectifs sportifs ambitieux en compétition.

Le club BADMINTON ANNEMASSE AGGLO « B2A » est né et a été accueilli par un renforcement des allocations de créneaux de gymnase, très majoritairement dans les installations communautaires.

Les statuts d'Annemasse Agglo en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif précisent que notre Agglomération est compétente pour soutenir «*Dans le cadre de convention d'objectifs, [la] contribution au fonctionnement des associations issues de la fusion de l'ensemble des clubs d'une même discipline sportive dont le siège est situé dans le périmètre communautaire de manière à encourager la création d'associations sportives uniques par discipline.*

A ce titre, l'association B2A sollicite une participation financière, en fonctionnement, de 8 000 € pour la saison sportive 2017.

La commune d'AMBILLY, versait au titre des dernières années, une subvention de fonctionnement de 3500 € à l'association Badminton Ambilly.

La Commission Culture, Education, Jeunesse et Sport du 14 février 2017 a émis un avis favorable pour le versement d'une subvention de 8 000 €.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de 8 000 € en subvention de fonctionnement au profit de l'association Badminton Annemasse Agglo pour l'année 2017,

IMPUTE la dépense en résultant au Budget Principal 2017, gestionnaire SP, destination OSP7, article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Christian DUPESSEY

Affiché le



"Acquitté en PREFECTURE le:" 04/05/2017